

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° 1116**présenté par
M. Moreau
-----**ARTICLE 11**

À l'alinéa 17, substituer aux mots :

« publiques et privées »,

les mots :

« de droit public et de droit privé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.